Courons avec endurance l'épreuve
qui nous est proposée, les yeux fixés
sur Jésus-Christ

Hébreux 12,1

A tous ceux qui l'ont connu et aimé, nous avons la profonde tristesse de faire part du décès de

Monsieur l'abbé David Pauli

Il nous a quittés bien trop tôt, le 4 juillet 2011, des suites d'un malaise cardiaque, dans sa 42e année, et sa 14e année d'ordination presbytérale.

Après avoir semé à temps et à contre-temps la Parole de Dieu et célébré les Sacrements de l'Eglise, David est entré dans la paix et la lumière du Christ ressuscité.

Mgr Félix Gmür, évêque de Bâle;
Ses auxiliaires Martin et Denis;
Monsieur l'abbé Jean Jacques Theurillat, Délégué épiscopal;
L'équipe pastorale de l'Unité Saint Jean - La Courtine;
Les prêtres, diacres et agents pastoraux du Jura pastoral;

Ses parents: Madame et Monsieur Monique et André Leuba à Courcelon;

Sa sœur: Mademoiselle Coralie Leuba à Delémont;

Sa grand-maman: Madame Eliane Leuba à Delémont;

Ses oncles et tantes:
Monsieur Martial Pauli et son épouse Denise à Cornol,
leurs enfants et petits-enfants;
Madame Colette Pauli à Cornol,
ses enfants et petits-enfants;

Sa marraine et son parrain:
Madame Agnès Rossier à Porrentruy, ses enfants et sa petite-fille;
Monsieur Daniel Léchenne à Alle;

Sa filleule: Floriane Petignat et ses parents à Rocourt;

Son aide au prêtre, Madame Catherine Forlani et sa fille Rébecca à Glovelier;

Les familles parentes et alliées,

vous invitent à participer à la célébration des funérailles qui aura lieu le jeudi 7 juillet à 14 h 30 à l'église de Cornol, suivie de l'inhumation au cimetière.

Les prêtres et concélébrants voudront bien porter l'aube et l'étole blanche.

Monsieur l'abbé repose dans une chambre mortuaire des Pompes funèbres Joël Lehmann à Bassecourt.

La messe de 30e sera célébrée le dimanche 28 août à 10 h 45 à Saignelégier.

Les dons reçus seront versés à la Ligue jurassienne contre le cancer, Case Postale 2210, 2800 Delémont 2, CCP 25-7881-3.

Adresse de la famille: Famille Monique et André Leuba, Impasse de la Cascade 4, 2823 Courcelon.

Saignelégier, le 4 juillet 2011.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.